

Régulièrement convoqué le 31 mai 2022 par le Président, les membres du Comité Syndical, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle îles Rouzes à Erdeven ce jour, le mardi 7 juin 2022 à 16 heures 30 minutes.

Titulaires Présents : D. RIGUIDEL, A. PINARD, G. GOUARIN, S. LOHEZIC, MC LE QUER, A. PESSEL, G. PIERRE

Suppléants Présents : - E PROSPER, remplace M. LE RAY, titulaire empêché
- E. MORIZON, remplace S. DOYEN, titulaire empêchée

Pouvoirs : D. BERNARD, titulaire empêchée, donne pouvoir à D. RIGUIDEL

Assistent également à la réunion :

Anthony HAMEL, Directeur du syndicat mixte

Sandrine JULÉ, gestionnaire administrative, RH et Finances du syndicat mixte

Suite à l'absence de quorum à la séance du 31 mai 2022, le Président déclare que la séance se tient sans condition de quorum conformément aux statuts.

Gildas GOUARIN est nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 29 mars 2022

Conformément aux règles de fonctionnement des réunions du syndicat mixte, Monsieur Le Président interroge l'assemblée sur d'éventuelles observations se rapportant au contenu du précédent procès-verbal de séance du comité syndical.

En l'absence de toute autre intervention, Monsieur Le Président fait constater l'adoption du procès-verbal de la séance du mars dernier.

Convention d'occupation du site de la Côte Sauvage en vue de l'aménagement et la réalisation de travaux - Conservatoire du Littoral

Rapporteur : D. RIGUIDEL, président

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer ladite convention entre le Conservatoire du littoral et le syndicat mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon.

Programme label GSF : demandes de subvention pour l'année 2022 (DREAL, région)

Rapporteur : D. RIGUIDEL, président

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, APPROUVE le plan de financement prévisionnel, tel que proposé ci-dessus, SOLLICITE l'aide financière de la DREAL et de la région Bretagne pour l'année 2022, DONNE tous pouvoirs au Président pour engager toute démarche ou signer tout acte nécessaire aux demandes de subventions.

Autorisation de lancement d'un marché public pour l'aménagement de la Côte Sauvage

Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, Président

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à engager toute démarche nécessaire à la sélection de prestataires pour la réalisation des aménagements sur la Côte Sauvage, **AUTORISE** le Président à signer tous documents s'y rapportant, **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Autorisation de lancement d'un marché public pour l'installation de toilettes écologiques

Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, Président

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à engager toute démarche nécessaire au lancement d'un marché public et à la sélection de prestataires pour l'acquisition et l'installation des toilettes écologiques, sur les sites retenus, **AUTORISE** le Président à signer tous documents s'y rapportant, **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Convention de prise en charge des frais de déplacements pour les animations Grand Public « Découverte géologique »

Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, Président

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, **APPROUVE** la prise en charge des frais de déplacement « du géologue », **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir entre le syndicat mixte du Grand Site Gâvres Quiberon et le géologue : Joël Le Metour, **DIT** que les crédits sont inscrits au budget

Décision modificative °1

Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, Président

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** la décision modificative n°1, telle que présentée.

Evolution du RIFSEEP

Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, Président

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, **VALIDE** l'évolution du RIFSEEP, tel que présenté, avec notamment l'instauration de montants plancher et de montants plafond, **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution et au suivi.

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Rapporteur : Dominique RIGUIDEL, Président

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, VALIDE le document unique tel que présenté et le plan d'actions qui en découle, DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal, AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution et au suivi.